

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N° D'IDENTITE FISCALE : 000234015003863

AVIS D'ATTRIBUTION

PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics , et des delegation de service public .

La direction des équipements publics, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacites minimales N°038/2026 Portant :

Réalisation d'une brigade de gendarmerie au niveau pole urbain POS15+POS16

Commune de BBA, Wilaya de BBA (Cités d'habitat intégrées 2026)

LOT: Tous cors d'état T.C.E

qu'a l'issue de l'évaluation des offres, les lot sont attribué provisoirement selon tableau ci joint :

N°	Soumissionnaire Retenue provisoirement	N° Identité Fiscale	Délais	Note Technique	Montant Soumission (TTC)	Montant après correction (TTC)	Obs
01	BAABCHA ABBAS	001634046543344	06 mois	44.00	195.586.650.70DA	192.531.135.30 DA	MOINS DISANT

Conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des delegation de service public, tous soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet avis d'appel d'offres ouvert avec exigences de capacites minimales, peut introduire un recours, dans un délai de dix(10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai de recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenues et qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la direction des équipements publics de la wilaya de Bordj Bou Arreridj (Service des Marchés publics) au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché .